

CCPQ

Bd Pachéco - 19 - boîte 0
1010 Bruxelles

Tél. : 02 210 50 65

Fax : 02 210 55.33

Email : ccpq@profor.be

www.enseignement.be

CONSTRUCTION

GROS-ŒUVRE

FERRAILLEUR / FERRAILLEUSE

PROFIL DE QUALIFICATION

Validation par la C.C.P.Q.

Le 02 juillet 2002

LE METIER

Le ferrailleur est l'ouvrier qui réalise et met en place les armatures métalliques autour desquelles le béton sera coulé. C'est lui qui, sur de nombreux chantiers, coupe, cintre et assemble les fils ou barres métalliques destinés à être placés dans les coffrages pour renforcer le béton.

Le ferrailleur consulte les plans, les bordereaux et autres spécifications ou reçoit les instructions précises de son supérieur. Il choisit les ronds, la section, ainsi que les treillis, marque les dimensions voulues et les coupe à longueur. Les barres ou treillis sont cintres avec des outils à main ou à l'aide d'une machine spéciale; les armatures sont assemblées avec du fil recuit, des attaches ou encore par soudage pour constituer des « panneaux » ou des « corbeilles ». Ensuite le ferrailleur place les écarteurs et cavaliers appropriés, après quoi il place ou fixe l'armature dans ou sur le coffrage. Il utilise également des treillis soudés.

Le secteur de la construction est d'une part principalement composé de petites et moyennes entreprises qui adoptent une organisation de travail en fonction de l'importance et la spécificité des travaux entrepris.

Ces firmes occupent prioritairement du personnel pour les réalisations d'infrastructure en gros-œuvre présentant un caractère polyvalent.

D'autre part, les firmes importantes ou les associations momentanées en vue de la réalisation de travaux très importants adoptent une organisation interne propre ou la spécialisation est prédominante.

Le profil de qualification du ferrailleur, rend compte de ces caractéristiques du marché du travail.

FONCTIONS	ACTIVITES	COMPETENCES
1. APPLIQUER LES REGLES DE SECURITE, D'HYGIENE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	1.1 Appliquer la législation et les réglementations en matière de protection et prévention au travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter, dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de protection et prévention au travail. • Développer un esprit de prévention des risques d'accident de travail, des risques pour la santé des personnes et des risques environnementaux. • Identifier les situations potentiellement dangereuses. • Prendre les précautions (protections individuelles) lors des opérations de préparation et traitement des subjectiles, lors de la manipulation ou du rangement de matières dangereuses (toxiques et inflammables). • Respecter la réglementation en ce qui concerne la sécurité incendie (permis de feu).
	1.2 Appliquer les règles d'ergonomie.	<ul style="list-style-type: none"> • Lever, porter les charges pondéreuses et encombrantes en toute sécurité (physiologique et matérielle) manuellement et avec du matériel simple.
	1.3 Utiliser le matériel et les équipements.	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les prescriptions réglementaires concernant l'utilisation de l'énergie électrique propres à la profession. • Manipuler les outils tranchants et contondants, manuels et électromécaniques de manière appropriée, veiller à leur bon état de fonctionnalité. • Installer, stabiliser, démonter et entretenir le matériel pour le travail en hauteur. • Assurer la protection, la sécurité des personnes

		<p>devant circuler dans l'environnement du chantier, des échafaudages, des échelles ...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les locaux de chantier en état de propreté et d'hygiène.
	1.4 Stocker et manipuler les produits du domaine professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les produits dangereux, les manipuler et les utiliser avec les précautions d'usage dans le respect des réglementations en vigueur et des recommandations des fiches techniques associées. • Stocker les produits dangereux toxiques et inflammables dans le respect des législations et des réglementations en vigueur et en assurer leur protection.
	1.5 Trier et évacuer les déchets et les résidus.	<ul style="list-style-type: none"> • Trier et stocker les déchets dans le respect des législations, des réglementations et des recommandations en vigueur en matière de protection de l'environnement. Evacuer les déchets en utilisant les moyens appropriés dans le respect des réglementations en vigueur en matière de protection de l'environnement.
2. PARTICIPER A DIFFERENTES TACHES PRELIMINAIRES SUR LE CHANTIER	2.1 Organiser le poste de travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Installer le matériel.
	2.2 Participer à la réception des matériaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier les quantités livrées. • Vérifier les longueurs et les diamètres. • Identifier les défauts visuels éventuels (double laminage, amincissement, rouille). • Stocker les matériaux. • Protéger les matériaux.
3. FERRAILLER	3.1 Organiser les phases d'exécution du travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les conventions et la légende des plans. • Inventorier les éléments de l'armature. • Repérer le positionnement des barres dans l'armature.

	3.2 Sélectionner les barres formant les armatures pour béton armé et béton post-contraint.	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les indications du plan de ferrailage et du bordereau.
	3.3 Cisailler les barres à la longueur voulue.	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier l'état des matériaux. • Appliquer la technique de cisailage.
	3.4 Plier les barres.	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les techniques relatives aux rayons de courbure. • Appliquer les techniques de pliage appropriées.
	3.5 Assembler des barres.	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les techniques de ligature des éléments d'armature. • Appliquer les techniques d'assemblage par soudage.
	3.6 Positionner des armatures (y compris les treillis) dans les coffrages.	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les écarteurs adéquats. • Positionner les armatures et les écarteurs. • Participer à la vérification du positionnement.
	3.7 Nettoyer le fond des coffrages.	<ul style="list-style-type: none"> • Balayer le fond de coffrage.
	3.8 Positionner les barres d'attente et les moyens d'ancrage En assurer la protection pour la sécurité des travailleurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer la technique adéquate.
	3.9 Guider le grutier.	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer par gestes suivant les conventions symboliques. • Communiquer par émetteur – récepteur.
	3.10 Evacuer les débris.	<ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner et stocker les déchets en fonction de leur nature.
4. PARTICIPER A DES TRAVAUX SPECIFIQUES SUIVANT LES NECESSITES DU CHANTIER	4.1 Participer au montage des échafaudages et des échelles fixes.	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les consignes de montage suivant les règles de sécurité qui lui sont prescrites par un supérieur. • Utiliser adéquatement les éléments d'un échafaudage préfabriqué.

	4.4 Participer au bétonnage.	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les techniques adéquates.
	4.5 Participer au coffrage.	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les techniques adéquates.
5 ASSURER LA QUALITE ET S'INTEGRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE	5.1 Analyser son travail.	<ul style="list-style-type: none"> • S'informer auprès de son responsable du travail à réaliser et des procédures à mettre en oeuvre • Planifier son travail. • Contrôler son travail en terme de qualité et de quantité.
	5.2 Assurer la qualité du travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le bon suivi des travaux entamés. • Protéger le travail, les matériaux à mettre en oeuvre et le matériel selon les prescriptions et les circonstances. • Veiller à la fonctionnalité du matériel individuel et collectif.
	5.3 Développer des attitudes personnelles favorisant la qualité du travail professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> • S'intégrer dans une équipe de travail. • Etre ponctuel, assidu et persévérant. • Suivre de manière permanente les évolutions techniques du métier et des nouvelles technologies. • Communiquer. • Travailler de manière autonome. • Développer des attitudes déontologiques.
	5.4 Participer à la valorisation de l'image de l'entreprise et de son développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Percevoir l'esprit et la culture de l'entreprise • S'impliquer dans les plans d'action en vue d'une gestion totale de la qualité.